

## À qui s'adresser en cas de désaccord avec son fournisseur ?

26/06/2019



En tant que **consommateur**, il est parfois **difficile** de trouver un **terrain d'entente avec son fournisseur d'énergie lorsqu'un problème se pose**.

Faire intervenir un **tiers** peut être intéressant. Des **services de médiation** existent.

Découvrez l'intégralité de notre article sur les services de médiation en matière d'énergie dans le dernier numéro du magazine *En Marche*.

Publié le 26 juin 2019.